



ACGNMP 32

CONVENTION DE PARTENARIAT

Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale en Midi-Pyrénées section du Gers

avec

l'Association des Maires de France du Gers

Entre les soussignés :

- Monsieur Laurent VIALLEIX, Chef d'Escadron (RCDS) Délégué pour le Gers de l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale en Midi-Pyrénées
- Monsieur Michel BAYLAC Président de l'AMF 32

PREAMBULE

Soucieux de mettre en place un partenariat favorisant l'égalité des chances et de développer l'esprit citoyen, les deux partenaires ci-dessus concluent la présente convention qui a pour objet de formaliser les relations entre ces différents partenaires, de définir les engagements respectifs de chacune des parties et de développer, in fine, la connaissance des enjeux des acteurs de la sécurité au profit de jeunes adolescents engagés dans la réalisation de leur **Mission d'Intérêt Général** de la phase deux du **Service National Universel**.

ENJEUX

1. Enjeux pour les Cadets

- Participer au rayonnement en permettant aux jeunes de mieux connaître les missions des Maires et présidents d'intercommunalité.
- Promouvoir les métiers de la gendarmerie associées aux besoins des territoires
- Sensibiliser les jeunes sur le rôle du citoyen au sein de la cité. Les encourager à s'engager auprès des Maires lors des cérémonies mémorielles.

3. Enjeux pour l'association des Maires de France dans le Gers

- Contribuer à l'apprentissage des savoir-être du citoyen.
- Sensibiliser les jeunes sur les contraintes et les réalités des territoires.
- Permettre aux jeunes d'élargir leurs horizons civils et professionnels en leur faisant découvrir les organisations territoriales.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Désignation d'un correspondant, pour les deux entités, en charge de l'organisation des échanges avec les jeunes de l'association.
- Visite des différentes formations du partenariat pour une présentation des métiers et pour une (des) intervention(s) pédagogique(s).

ENGAGEMENTS DES ENTITÉS

- Désigner un correspondant pour la durée du partenariat qui sera en charge de l'organisation des échanges avec le groupe de jeunes des Cadets constitué.
- Planifier une ou plusieurs activités théoriques et/ou de terrain au profit du groupe.

MODALITÉS PRATIQUES

Toutes les visites ou activités prévues peuvent être dénoncées par chaque partenaire et sans préavis, notamment, pour des raisons de contraintes opérationnelles.
L'association s'engage, par ailleurs, à assurer l'encadrement des jeunes.

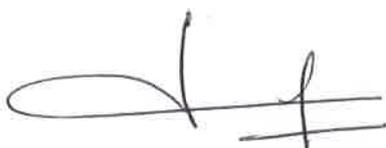
DURÉE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour la durée de l'année scolaire en cours avec tacite reconduction. Les différentes parties pourront néanmoins, par accord mutuel, mettre fin à leur partenariat.

SIGNATURES

Auch le 25 mars 2023

M. Michel BAYLLAC
Président AMF 32



M. Laurent VIALLEIX
Vice-Président ACGNMP
Délégué pour le Gers



Grands témoins


Xavier BRUNETIERE
Xavier Brunetiere
Préfet du Gers


Le Colonel Sébastien MAHEY
Commandant le groupement de
gendarmerie départementale du Gers

Sébastien Mahey
Gers 32.


**Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Gers,**

Directeur académique

Farid Djemmal

